



**Avis public  
Entrée en vigueur**

**Règlement 2022-460 modifiant le règlement de zonage 2009-155 et le règlement de construction 2009-153 concernant les normes régissant les bâtiments secondaires**

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 mai 2021, 20 h, le *Règlement 2022-460 modifiant le règlement de zonage 2009-155 et le règlement de construction 2009-153 concernant les normes régissant les bâtiments secondaires*

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2022-460 est entré en vigueur conformément à la loi, soit le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 17 juin 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine Audet  
Directeur général et greffier  
(Parution sur le site web de la Ville et journal le Hublot, le 17 juin 2021)